

Termes de référence

Analyse et harmonisation de l'utilisation des ODD dans les projets de coopération liés au renforcement des droits de l'enfant

1. Contexte et pertinence

La Plateforme Droits de l'Enfant dans la Coopération (PKIO) rassemble les ONG et associations belges engagées dans la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le cadre de la coopération au développement¹.

Elle poursuit un double objectif :

- Renforcer la prise en compte des droits de l'enfant dans le secteur belge de la coopération au développement, notamment à travers un plaidoyer commun ;
- Soutenir les capacités des ONG membres via l'échange, la mutualisation et la capitalisation des expériences.

Depuis l'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les exigences de la coopération belge, les acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) reconnus par la Direction générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) sont tenus d'inscrire leurs interventions dans le cadre de l'Agenda 2030. Toutefois, on observe une grande diversité dans l'interprétation et dans l'usage des ODD dans les projets liés aux droits de l'enfant : choix variables d'objectifs et de cibles, niveaux de précision inégaux quant à la collecte des données, divergences dans la cohérence entre stratégies et indicateurs.

Dans ce cadre, le principe transversal « *Ne laisser personne de côté* » constitue une référence essentielle de l'Agenda 2030, rappelant l'importance d'une attention particulière portée aux enfants en situation de vulnérabilité et aux inégalités qui les affectent.

À quelques années de l'échéance de l'Agenda 2030, et alors que les ACNG s'apprêtent à rédiger leurs nouveaux programmes quinquennaux, il est essentiel de clarifier, d'harmoniser et de renforcer l'utilisation stratégique des ODD afin :

- d'améliorer la cohérence sectorielle,
- de faciliter un reporting consolidé,
- de renforcer la lisibilité de la contribution des acteurs non gouvernementaux à l'Agenda 2030.

Les recommandations de la présente étude seront prises en compte dans la formulation des prochains plans quinquennaux 2027-2031 qui seront soumis en juin 2026 à la DGD. Ce projet d'évaluation

¹ Organisations membres de PKIO: Croix-Rouge de Belgique, Child Friendly Justice-European Network, DEI-ECPAT Belgique, Dynamo International, Empowering ToMorrow's Generation, Entraide & Fraternité, Kiyo, Louvain Coopération/Geomoun, Plan International Belgique, Sensorial Handicap Cooperation, SOS Villages d'Enfants Belgique, UNICEF Belgique, WAPA. Voir site internet: www.plateformedroitsdelenfant.be

répond ainsi à un besoin partagé d'apprentissage collectif et de redevabilité vis-à-vis de la DGD et des partenaires de la coopération belge.

2. Objectif général de la mission

Renforcer la cohérence, la pertinence et l'harmonisation de l'utilisation des indicateurs liés aux ODD dans les projets et programmes de coopération portant sur les droits de l'enfant, afin d'améliorer le pilotage stratégique du secteur, favoriser les études d'impact et la cohérence au sein du secteur, et d'éclairer la préparation des programmes 2027–2031.

3. Objectifs spécifiques

La mission poursuivra les objectifs spécifiques suivants :

1. Cartographier les ODD et sous-cibles actuellement mobilisés par les ACNG participantes à des projets/programmes liés aux droits de l'enfant.
2. Identifier les indicateurs utilisés par les organisations participantes pour mesurer les progrès réalisés au regard de ces ODD et leurs cibles, en vue d'une lecture consolidée et d'une harmonisation sectorielle.
3. Analyser et évaluer la cohérence et la pertinence de cet usage au regard :
 - des priorités sectorielles en matière de droits de l'enfant ;
 - des cadres stratégiques de la coopération belge ;
 - des exigences de suivi, d'évaluation et de rapportage.
4. Identifier les convergences et les divergences dans le choix de ces indicateurs au sein du secteur, les lacunes et les bonnes pratiques parmi les organisations participantes.
5. Examiner dans quelle mesure les ODD, cibles et indicateurs mobilisés permettent de rendre compte des progrès réalisés en faveur des enfants les plus vulnérables, et identifier les pratiques existantes en matière de ciblage et de suivi de ces groupes lorsque l'information est disponible.
6. Formuler des propositions d'harmonisation sectorielle visant à faciliter un reporting consolidé et alimenter le plaidoyer des organisations oeuvrant en faveur de la réalisation des droits de l'enfant, en incluant :
 - les ODD prioritaires,
 - les sous-cibles recommandées par thématiques,
 - des principes d'alignement stratégique,
 - la suggestion d'un nombre limité d'indicateurs sectoriels,
 - leur intégration dans les marqueurs de progrès des théories de changement.

4. Méthodologie

La mission sera menée sur base volontaire et impliquera à minima les organisations membres du Comité de pilotage de PKIO², ainsi que toute autre organisation membre souhaitant contribuer à la démarche.

La méthodologie proposée est laissée à l'appréciation du·de la consultant·e mais devra s'articuler autour des deux volets suivants :

4.1. Analyse documentaire

- Compilation et analyse des cadres stratégiques et opérationnels des acteurs non-gouvernementaux participants (cadres de résultats, théories du changement et autres documents mis à disposition) ;
- Extraction et mise en correspondance des indicateurs existants avec les indicateurs des ODD liés aux droits de l'enfant³;
- Analyse qualitative et quantitative transversale, sur base documentaire, de la cohérence, de la convergence et des lacunes sectorielles ;
- Lecture comparative, sur base documentaire uniquement, de référentiels, analyses ou orientations produites par d'autres plateformes ou coupoles belges actives sur les ODD et/ou les droits de l'enfant (telles que la CODE, EDUCAID), lorsque pertinent, afin de situer les pratiques de PKIO dans un cadre sectoriel belge plus large ;
- Analyse, lorsque possible, des modalités de ciblage des enfants bénéficiaires, en particulier au regard des situations de vulnérabilité.

4.2. Co-construction / participation

- Entretiens ciblés avec les organisations membres de PKIO, le secrétariat de PKIO, et d'autres acteurs pertinents ;
- Implication des responsables de programme et des chargé·e·s de suivi-évaluation, qui détiennent les données opérationnelles les plus pertinentes ;
- Organisation d'ateliers sectoriels participatifs pour valider les constats et analyses, identifier les priorités d'harmonisation et renforcer l'engagement collectif autour des recommandations et indicateurs.

5. Résultats attendus

La mission devra aboutir aux livrables suivants :

- Un rapport d'analyse de l'usage actuel des ODD, sous-cibles et indicateurs par les organisations non-gouvernementales membres de PKIO, comprenant :
 - Une lecture critique sectorielle : cohérence, pertinence, dispersion, lacunes.
 - Une matrice d'harmonisation sectorielle (ODD – sous-cibles – types d'interventions – indicateurs).

² Le Comité de pilotage est composé de: Dynamo International, Louvain Coopération/ Géomoun, Plan International Belgique, SOS Villages d'Enfants Belgique, UNICEF Belgique

³ Voir UNICEF, [Progress on Children's Well-being: Centring child rights in the 2030 Agenda](#), 2023.

- Des recommandations stratégiques et opérationnelles pour l'écriture des programmes 2027–2031.
- Une présentation de restitution destinée aux membres PKIO ;
- Le cas échéant, un document de synthèse à vocation sectorielle (guide ou note d'orientation ODD-droits de l'enfant).

6. Étendue de la mission

La mission couvre :

- les projets/programmes des ACNG membres de PKIO déroulés sur ces 5 dernières années ;
- les interventions en Belgique et dans les pays partenaires de la coopération belge.

7. Profil du/de la consultant·e principal.e

- Au moins 5 ans d'expérience en développement et en suivi et évaluation de projets et programmes et/ou étude d'impact et stratégies organisationnelles ;
- Connaissance approfondie du secteur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, belge et européen ;
- Expertise reconnue en droits de l'enfant ;
- Très bonne connaissance des ODD et de leurs cibles ;
- Compétences en animation/facilitation de processus participatifs ;
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

8. Durée et échéancier

La mission s'étendra de février 2026 à mars 2026 avec un nombre de jours à préciser selon les besoins de l'étude et la méthodologie proposée.

26 janvier 2026	Partage des termes de référence
10 février 2026	Soumission des offres techniques et financières
20 février 2026	Contractualisation et briefings
Entre février et mars 2026	Revue documentaire, entretiens et ateliers
5 avril 2026	Remise du rapport provisoire et des recommandations
15 avril 2026	Remise du rapport final et des recommandations

9. Gouvernance

- Commanditaire : PKIO, à travers son Comité de pilotage
- Supervision technique : Secrétariat de PKIO
- Comité de suivi : Représentants ACNG membres

Un comité de suivi de l'évaluation sera responsable de la coordination et du suivi de la mission. Il aura pour rôle principal de sélectionner le ou la consultant·e·s, d'organiser la réunion de lancement, de faciliter le bon déroulement et le suivi de la mission, et d'évaluer la qualité du rapport. Il sera composé de (certain·e·s) représentant·e·s des organisations du Comité de pilotage de PKIO.

10. Considérations éthiques

Conformément aux principes éthiques inscrits dans la convention de partenariat de PKIO (2022–2026), les consultant·e·s ou équipes candidates devront garantir leur indépendance vis-à-vis des projets et programmes analysés dans le cadre de la mission et vis-à-vis des bailleurs de fonds qui subsidient ces interventions. Toute situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêt devra être explicitement déclarée dans la candidature.

Le/la consultant·e s'engagera par ailleurs à respecter les principes de confidentialité, de protection des données, de communication responsable et de politique de Sauvegarde des enfants tels que définis dans les politiques et engagements des membres de PKIO.

11. Budget

Un montant maximum du marché est de 12.500 EUR (TVAC) est prévu pour la réalisation de la mission. Les paiements seront répartis dans le temps et autorisés après la bonne réception et validation des livrables.

Étape	Montant à payer (%)	Délai prévu
Rapport initial et outils de collecte de données	30	Mars 2026
Après restitution des résultats préliminaires	30	Avril 2026
Rapport final et autres livrables	40	Avril 2026

La présente mission de consultance sera financée par UNICEF Belgique, Plan International Belgique et SOS Villages d'Enfants Belgique. Ces trois organisations seront cosignataires du contrat de prestation et les facturations seront distinctes et définies dans le contrat de prestation. Le suivi de la facturation sera assuré par SOS Villages d'enfants, en charge du secrétariat de PKIO.

12. Modalités de soumission

12.1. *Contenu de l'offre*

Les consultant·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à soumettre une offre comprenant :

- a) **Les données administratives du soumissionnaire** (nom de l'entreprise et du représentant légal ; adresse du siège social et les coordonnées de contact ; statut juridique ; numéro de TVA et/ou le numéro de registre de commerce ; coordonnées bancaires reprenant le nom de la banque) ;
- b) **Une offre technique comprenant :**
 - Une note méthodologique (max. 5 pages) ;
 - Le CV ou profil du/de la consultant.e et/ou des membres de l'équipe
 - Les attestations de bonne fin d'exécution justifiant des expériences du·de la consultant·e ;
 - Un planning prévisionnel compatible avec l'échéance du 31 mars;
 - Deux exemples de rapports d'évaluation ou d'études réalisées au cours des 3 dernières années.
- c) **Une offre financière détaillée comprenant :**
 - les coûts fixes détaillés ;
 - les coûts variables, qui seront ajustables en fonction du nombre d'organisations participantes (min. 5 organisations et max. 15 organisations).

12.2. *Délai de soumission*

Les offres sont à envoyer avant le **10 février 2026** à clara.milis@sos-villages-enfants.be et evaluna.maes@planinternational.be

Toute question ou demande de renseignements complémentaires peut être adressée aux mêmes adresses.